

GRAVE - RANDOUX
S.E.L.A.R.L de Mandataires Judiciaires

N/Réf.
206496/GR / TR / PROC

**Mr, Mme Hervé-Y CORVISIER-
MEHAIGNOUL**
2 RUE DE LA PORTE AU PRE
02880 - SANCY LES
CHEMINOTS

SIREN : 332 189 851

Redressement judiciaire du 22
octobre 2008

Liquidation Judiciaire du 22
janvier 2003

V/Réf. :

Monsieur et Madame CORVISIER-MEHAIGNOUL
2 RUE DE LA PORTE AU PRE
02880 SANCY LES CHEMINOTS

SAINT QUENTIN, le 10 novembre 2020



Maître Alexandre DELEZENNE

Maître Guillaume RANDOUX
Avec la Collaboration de
Maître Margaux MAQUIGNON
Mandataire Judiciaire Diplômé

Maître Philippe LEHERICY
Maître Julie HERMONT

Maître Emmanuel MALFAISAN

Maître Pascal RUFFIN

Maître Nicolas SOINNE

Maître Christian WIART
Maître Pierre-François ROUHIER

Maître Charles BRUCELLE

leurs collaborateurs/collaboratrices

Présents sur :

- AMIENS
- ARRAS
- AVESNES SUR HELPE
- BEAUVAIS
- BETHUNE
- BOULOGNE SUR MER
- CALAIS
- CAMBRAI
- CHARLEVILLE-MEZIERES
- COMPIEGNE
- DOUAI
- DUNKERQUE
- LAON
- LILLE METROPOLE
- SAINT OMER
- SAINT QUENTIN
- SEDAN
- SENLIS
- SOISSONS
- VALENCIENNES

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 9 Novembre dernier.

J'ai pris note de votre proposition de verser la somme de 28 000 €.

Je comprends de manière implicite que vous envisagez cette alternative pour éviter la vente de votre immeuble.

Malheureusement, je ne peux y réserver une suite favorable.

En effet, le passif résiduel s'élève à la somme de 46 683.50 € (hors intérêts d'emprunt) outre les frais de justice ; les frais d'avocat étant rappelé que vous avez interjeté appel du jugement de première instance ayant autorisé la vente judiciaire de l'immeuble générant de nouveaux frais ; et les frais d'assurance.

Je me vois donc contraint de poursuivre la vente judiciaire de l'immeuble dont la mise à prix est fixée à 60 000 € avec baisse d'un quart (45 000 €) puis de moitié en cas de carence d'enchères (30 000 €).

Je tenais à vous le confirmer.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume RANDOUX
Mandataire Judiciaire

MANDACTION
Mandataire Judiciaire
SELARL GUY-VE RANDOUX
2 Place des Champions
02100 SAINT QUENTIN

2 Place des Champions 02100 SAINT QUENTIN
Téléphone : 03 23 06 34 06 - Télécopie : 03 23 67 43 13

Amiens : 54 rue Victor Hugo 80000 AMIENS - Soissons : 11 Place de l'Hôtel de Ville 02200 SOISSONS
RCS Saint Quentin D 504 058 421 - SELARL au capital de 50 000 Euros

SCP FOUSSARD - FROGER
AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION

DOMINIQUE FOUSSARD
AVOCAT ASSOCIÉ AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT
ET DE LA COUR DE CASSATION

114, BOULEVARD RASPAIL
75006 PARIS
TÉLÉPHONE 01 45 44 61 16
TÉLÉCOPIE 01 45 44 52 02

RÉGIS FROGER
AVOCAT ASSOCIÉ AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT
ET DE LA COUR DE CASSATION

Paris, le 24 décembre 2020

CORVISIER C/ GRAVE-RANDOUX (LJ CORVISIER)
DF.sc 49487

V/REF :

Cher Monsieur, Chère Madame,

Pour le bon ordre de votre dossier, je vous confirme avoir régularisé un pourvoi conservatoire en votre nom à l'encontre l'arrêt rendu par la cour d'appel d'Amiens le 22 octobre 2020.

Il a été enregistré au greffe le 22 décembre 2020, sous le n° R2023232.

A toutes fins utiles, vous en trouverez ci-joint la copie.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous donner mon sentiment.

Veillez agréer, Cher Monsieur, Chère Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

PJ : Déclaration de pourvoi

Dominique Foussard

Monsieur Hervé CORVISIER
Madame Yolande MEHAIGNOUL
2, rue de la Porte au Pré
02880 Sancy-les-Cheminots

SCP FOUSSARD ET FROGER

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**COUR DE CASSATION
CHAMBRES CIVILES
POURVOI
- AFFAIRE AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE -**

**C O U R D E C A S S A T I O N
D E P O T L E : " 2 2 - 1 2 - 2 0 2 0 1 2 : 5 9 : 0 "
P O U R V O I N ° R 2 0 2 3 2 3 2**

POUR :

- 1- M. Hervé Corvisier, domicilié(e) 2 rue de la Porte au Pré , 02880 Sancy-les-Cheminots
- 2- Mme Yolande Mehaignoul, domicilié(e) 2 rue de la Porte au Pré , 02880 Sancy-les-Cheminots

Ayant la SCP Foussard et Froger pour avocat

DANS UNE INSTANCE CONCERNANT EN OUTRE :

- 1- la Selarl Grave-Randoux, dont le siège est 2 place des Champions , 02100 Saint-Quentin ès-qualités de liquidateur à la liquidation judiciaire de M. Hervé Corvisier et de Mme Yolande Mehaignoul
- 2- le Procureur général près la Cour d'appel d'Amiens, dont le siège est 14 rue Robert de Luzarches BP 2722 , 80027 Amiens cedex 1

DECISION ATTAQUEE :

Le(s) requérant(s) déclare(nt) par le présent acte déférer à la censure de la Cour de cassation, dans toutes ses dispositions qui lui(leur) font grief, la(les) décision(s) suivante(s) :

Cour d'appel d'Amiens
arrêt Chambre économique en date du 22/10/2020 (n° RG : 19/08265) notifié(e) ou
signifié(e) le 22/10/2020

et conclu(en)t qu'il plaise à la Cour de cassation :

CASSER ET ANNULER la(les) décision(s) attaquée(s) avec toutes conséquences de droit.

PRODUCTIONS :

Décision attaquée
Notification de décision attaquée